



Nouveau programme de recherche transversal du CIRIEC international 2019-2020

**Production jointe et co-production de biens publics et de communs :
Source d'un changement de paradigme par destruction créatrice de l'action publique ?**

Appel à contributions

L'ouvrage *Providing public goods and commons. Towards coproduction and new forms of governance for a revival of public action*¹, publié en mars 2018 sous l'égide du Conseil scientifique international du CIRIEC dans le prolongement de travaux antérieurs (sous la direction de B. Enjolras²), a précisé comment, durant les dernières années, s'est déployé à travers le monde une production jointe ou une coproduction de biens publics et de communs par l'entremise de partenariats entre les pouvoirs publics, les organisations/entreprises publiques et de l'économie sociale.

Ces partenariats procèdent de transformations profondes des formes d'action publique et entraînent de mutations qui se caractérisent par :

1. Le déplacement des frontières entre économies publique et sociale

Les frontières de l'économie publique et de l'économie sociale sont devenues malléables sous l'effet du changement de paradigme de l'action publique survenu après le « consensus de Washington ». La nouvelle gestion publique qui s'est déployée à travers le monde avec les révolutions conservatrices anglo-saxonnes, ainsi d'ailleurs que les revendications d'une plus large participation de la société civile, ont notamment amené les autorités publiques à tenter de réduire le coût de l'action publique en restreignant le périmètre de l'intervention publique directe. Ce fut source d'expansion de partenariats public-privé mais également de partenariats public-économie sociale, notamment par la prise en charge par les organisations d'économie sociale d'activités de service public antérieurement dévolues au secteur public, activités parfois initiées par l'associativisme ou le mutuellisme. Par leurs valeurs et leur mode de gestion de la ressource, leurs compétences dans le champ des solidarités sociales, les organisations/entreprises d'économie sociale sont porteuses d'intérêts communs que les autorités cherchent à mobiliser (fréquemment après des expérimentations locales) dans une perspective d'intérêt général et de développement durable.

¹ Voir: <http://www.ciriec.uliege.be/en/publications/ouvrages/providing-public-goods-and-commons-towards-coproduction-and-new-forms-of-governance-for-a-revival-of-public-action-philippe-bance-dir-2018/>

² <https://www.peterlang.com/view/title/11471>

2. La mise en œuvre d'innovations économiques et sociales au service des territoires

En vue d'atteindre à coûts réduits des objectifs d'intérêt général, les autorités mobilisent les organisations d'économie sociale et des partenariats avec les entreprises publiques pour bénéficier des cultures spécifiques d'organisations tournées vers l'innovation sociale et le développement d'écosystèmes dans les territoires locaux. La proximité de ces organisations hybrides avec les parties prenantes sur les territoires facilite intrinsèquement la co-construction de dispositifs innovants, dont bénéficie l'action publique. Cela permet aussi de répondre aux attentes foncièrement différenciées sur les territoires.

3. Des mutations comportementales des organisations publiques et de l'économie sociale

Malgré ses atouts, le nouveau modèle est fréquemment à l'origine d'une banalisation des organisations publiques et d'économie sociale, d'une perte de substance dans ce qui fait leurs spécificités. Les coopérations ainsi initiées entre secteur public et économie sociale, impulsées dans le cadre de la nouvelle gestion publique, poussent en effet, sous la pression de contraintes de financement plus prégnantes, à une soumission aux exigences externes et au recentrement des organisations sur leurs intérêts propres. En conséquence, le risque de comportements opportunistes peut nuire à une réelle co-construction des projets entre partenaires. Les pouvoirs publics ou entreprises publiques peuvent ainsi chercher à instrumentaliser les organisations partenaires en perdant de vue les atouts d'une conception réellement pluraliste, participative et coopérative pour la production de biens publics ou de communs.

Ces transformations à l'œuvre s'inscrivent dans un processus, parfois qualifié de « destruction créatrice de l'action publique », caractérisé par la disparition et la création au fil du temps de formes d'intervention des autorités publiques et la modification de la nature profonde de l'action publique.

Avant les années 1980, l'action publique étaient dominée par des États souverains qui, sous des formes institutionnelles variées, incarnaient l'intérêt général avec des marges de manœuvre relativement étendues pour conduire la politique économique.

Mais le processus à l'œuvre ensuite a donné naissance à l'échelle mondiale à un nouveau paradigme d'action publique marqué par deux grandes lignes de force :

- La plus fondamentale est l'affirmation d'une conception marchande de l'intérêt général qui :
 - tend, à l'échelle planétaire, à normer l'action publique sur celle des marchés en lien avec leur mondialisation,
 - a recours aux PPP, à la nouvelle gestion publique,
 - et suscite la banalisation des comportements publics, en s'inspirant foncièrement de la gestion privée.

- La seconde ligne de force procède de l'instauration de nouvelles formes d'action publique, qui complètent celles d'États qui ont beaucoup perdu en capacité, c'est-à-dire en capacité d'agir seuls. Il peut s'agir, par exemple, de nouvelles gouvernances, en particulier multiniveaux ; ou encore de prise d'appui sur les organisations de l'économie sociale et solidaire en tant que mode d'expression de l'intérêt général.

Dans ce paradigme, les partenariats public – économie sociale contribuent, via la production jointe ou la coproduction de biens publics et de communs :

- à une mise en œuvre modulée de l'action publique au service de l'intérêt général,
- au déploiement de solidarités sociales à géométrie variable,
- à l'innovation sur les territoires et au développement d'écosystèmes territoriaux,
- à l'expérimentation de modalités nouvelles de co-construction de l'action collective.

Une variété de configurations apparaissent, donnant plus ou moins préséance à l'impulsion associative, intégrant à divers degrés la logique marchande, et tissant des liens plus ou moins denses avec les pouvoirs publics.

L'objet de cet appel à contributions est dès lors de mener une analyse approfondie des transformations en cours pour étudier leur portée opératoire sur le déploiement de nouveaux modes de gouvernance.

Un paradigme d'action collective (dont il convient de préciser la nature dans la diversité de possibles), fondé sur la co-construction de cette action avec l'ensemble des parties prenantes et sur le développement durable, est-il en voie d'émergence ?

Les recherches pourront se déployer *via* des groupes de travail traitant notamment :

- 1) Du rôle joué par les organisations/entreprises d'économie publique et sociale en matière de production jointe et de coproduction de biens publics et de communs dans ces nouveaux processus d'action collective ainsi que de l'impact de ces nouvelles formes de gouvernances multi-partenariales en matière de développement durable à l'échelle locale et/ou globale.
- 2) Des mises en complémentarité et en synergie possibles des organisations publiques et d'économie sociale dans une perspective de co-construction de l'action collective selon de nouvelles logiques d'intérêt général et de développement durable.
- 3) Des politiques publiques pour dynamiser ou faciliter l'action conjointe des organisations/entreprises publiques et/ou d'économie sociale en matière de production de communs et de biens publics ainsi que de l'avènement d'un nouveau paradigme d'action collective ancré sur ces partenariats.
- 4) De l'alternative entre la co-construction des politiques publiques et la production jointe de biens publics et de communs.

Calendrier et modalités prévisionnelles de mise en œuvre du programme de recherche

Calendrier prévisionnel (2019-20)

Lancement de l'appel à contribution aux groupes de travail internationaux : décembre 2018

Envoi des propositions de contributions : 15 mars 2019

Réponse du Comité scientifique aux auteurs : 15 avril 2019.

Mise en place en avril 2019 de groupes de travail et premiers échanges par visio-conférences au sein des groupes de travail.

Modalités d'avancement du travail :

- Visio-conférences et transmission de textes
- Documents d'étapes : octobre 2019
- Workshop international : juin 2020.

Publication des travaux

Les travaux feront l'objet d'une valorisation par des publications pouvant s'opérer sur différents supports :

- Working Papers du CIRIEC
- Publication dans diverses revues et en particulier les *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative / Annals of Public and Social Economics (APCE)*
- Ouvrage collectif fin 2020 ou début 2021.

Soumission des projets de participation à un groupe de travail

Les projets de contribution doivent être présentés **en anglais** en 2 pages selon les modalités suivantes :

Sur la première page sont indiqués le titre de la contribution et son inscription dans l'un des thèmes d'études renvoyant aux quatre points du questionnement précédent, le ou les nom(s) d'auteur(s), les adresses postale et électronique du (des) contributeur(s) et son (ses) organisation d'appartenance (+ pays).

Le projet aborde les points suivants :

- thème retenu (renvoyant au point principal du questionnement ci-dessus) ;
- exposé de l'enjeu de la contribution eu égard au thème retenu ;
- originalité de la contribution en la situant dans la littérature existante ;
- nature de la contribution : théorique, empirique ;
- démarche méthodologique : sources et outils ;
- bibliographie sélective comprenant de 5 à 10 références.

Ces projets seront soumis exclusivement par voie électronique avant le 15 mars 2019 à :

ciriec@uliege.be

Porteur du projet : Philippe Bance

Comité de pilotage scientifique : Philippe Bance, Marie J. Bouchard, Dorothea Greiling